

Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2020/03 du jeudi 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Champagnat-le-Jeune (63580), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Actualisation des tarifs de l'Agglo Pays d'Issoire

→ Annexe(s) : nouvelle grille tarifaire d'API

Date de convocation : 24 juillet 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 août 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : VARISCHETTI Martine

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 99

- Titulaires : 92

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 5

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (99)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel
MERCIER Pascal (S)
BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal
BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent

DELMASTRO Philippe (S)

CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy

GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

JEANMOUGIN Isabelle
KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

NICOLLET Michel
LEVEZAC Jean (S)
PAGESSÉ Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine

PILLON Stéphane
POJOLAT Marie

PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)
ROCHETTE Christophe
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Claudine (S)
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre

SUTY Lionel
TEZENAS Olivier
THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe
WALTER Christian
ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie (LEVEZAC Jean) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à COSTON David ; COLLET Jean-Pierre à VARISCHETTI Martine ; COSTON Marie à SERRA Pierre ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BRUN Pascale ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à BŒUF Nicole.

ABSENTS EXCUSES : (5) CHANIMBAUD Lionel ; DUBESSY Florence ; GREGOIRE Nathalie ; MOREL Jacques ; PRADIER Laurent.

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Comme chaque année à pareille époque, il convient de procéder à l'actualisation de la grille tarifaire des services d'API.

Par mesure de simplification, ces modifications (actualisations, harmonisations, créations, suppressions, lissages, ...) vous sont présentées au sein d'un rapport unique. Les tarifs qui vous sont proposés sont établis sur propositions des services gestionnaires, puis vérifiés et centralisés par les référents comptables de la Direction des Finances et de l'informatique.

Par conséquent, vous trouverez en annexe la nouvelle grille tarifaire des services d'API. Les modifications apportées à la tarification adoptée par l'assemblée communautaire l'an passé figurent en rouge. Les tarifs prennent effet au 1^{er} septembre prochain, à l'exclusion des prix des prestations de portage de repas qui seront applicables à compter du 1^{er} novembre 2020. Les tarifs du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sont indiqués pour mémoire, puisqu'applicables depuis le début de l'exercice.

Cas particulier des prestations du secteur périscolaire :

- les tarifs des prestations du secteur périscolaire sont en cours de lissage ;
- les tarifs applicables dans les communes n'ayant pas fait le choix immédiat des tarifs harmonisés sont supprimés. Les communes concernées sont : Antoingt, Coudes, Le Broc, Meilhaud, Neschers, Perrier, Saint-Etienne sur Usson, Solignat et Sugères. Le tarif harmonisé 2020 est donc substitué aux anciens tarifs municipaux à compter du 1^{er} septembre pour ces communes ;
- les communes qui auront sollicité et obtenu d'API la gestion déléguée du périscolaire pourront déterminer librement leurs tarifs.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la nouvelle grille tarifaire des services de l'Agglo Pays d'Issoire, ci-annexée ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De valider les tarifs des services d'API, tels que figurant en annexe ;**
- **De mandater Monsieur le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces modifications.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 04/08/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04/08/2020